

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1. Intitulé du projet

Réaménagement de l'aire de stationnement dans le cadre de la réhabilitation du magasin LIDL, sur la commune de Flers (61)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne LABBE Marion  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 3 4 3 2 6 2 6 2 2 0 9 4 7 0 Forme juridique SARL

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a 39.a 41.a.	Terrain d'assiette d'une superficie de 6 455 m <sup>2</sup> : inférieure à 50 000 m <sup>2</sup> Surface plancher de 2 673,53 m <sup>2</sup> : inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> Aires de stationnement ouverte au public de 130 unités : supérieure à 50 unités.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour un développement de l'offre en cohérence avec les besoins croissants, la société LIDL souhaite réhabiliter son magasin situé au sud-ouest de la zone agglomérée de Flers. Le projet est inclus au sein de la zone d'activités de la Jossière, au numéro 24 de la rue de la Minière.

Cette opération prévoit la démolition de l'actuel magasin, et la mise en place d'un nouveau bâtiment, de parkings d'accueil des clients (130 places), de nouvelles voirie et espaces verts associés.

Dans ce cadre, l'aire de stationnement sera réaménagée et agrandie. Les places des parkings extérieures, au nombre de 50 unités, seront réalisées en pavés drainant favorisant ainsi l'infiltration des eaux de ruissellements lors d'épisodes pluvieux. Une surface de parking couverte au rez de chaussée du bâtiment sera également aménagée pour une capacité d'accueil de 80 places.

L'accès actuel au site sera préservé, soit par la rue de la Minière au Nord. Les parcelles concernées par l'opération représentent une surface globale de 6 455 m<sup>2</sup>. Une surface de 1 593 m<sup>2</sup> d'espaces verts sera maintenue autour des parkings.

Le projet de nouveau bâtiment et le projet dans sa globalité ne sont pas soumis à la procédure cas par cas. Seule le réaménagement du parking entre dans cette procédure (rubrique 41a).

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet concerne le réaménagement et l'agrandissement du magasin LIDL pour le développement de l'offre en cohérence avec les besoins croissants du magasin.

La création de 130 places de stationnement permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence.

Le site actuel, ayant été urbanisé il y a plus d'une vingtaine d'années, ne possède pas de gestion particulière des eaux pluviales. Des objectifs forts ont été fixés concernant la gestion des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, infiltration par des parkings en pavés drainants, bassin enterré ...) et l'aménagement des espaces verts (nombreuses plantations d'essences locales pour améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consiste à la :

- Démolition du local commercial actuel
- Création de la nouvelle surface de vente.
- Pose du réseau de canalisation enterré pour la collecte des eaux pluviales qui seront dirigées vers un bassin enterré au nord du site.
- Mise en place d'un massif de cailloux sous les places de parkings en pavés drainants.
- Pose d'avaloirs-grilles équipés de zones de décantation permettant de retenir les particules grossières contenues dans les eaux de ruissellement.
- Plantations d'arbres, arbustes et réalisation de zones enherbées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réhabilitation de l'aire de stationnement permettra la création de 130 places de parkings (50 places extérieures et 80 places couvertes au rez de chaussée du bâtiment).

Le flux de clients est estimé à 900 par jour, représentant un flux de 880 véhicules.

Les employés du LIDL, au nombre de 20, utilisent tous leur voiture pour venir jusqu'à leur lieu de travail.

Les livraisons journalières (Poids Lourds) sont au nombre de 2.

La capacité d'accueil du parking a été dimensionnée afin de limiter les nuisances extérieures (éviter le stationnement à l'extérieur du site) lors des pics d'affluence lors des weekends et événements spécifiques.

L'ouverture du magasin à la clientèle s'effectue de 8h30 à 20h tous les jours, sauf le dimanche.

L'accès à l'aire de stationnement se fera par le nord, sur la base de la voie actuelle, rue de la Minière. Sur le site, l'accès au parking couvert se fera depuis la façade Ouest du magasin LIDL.

Lors d'événements pluvieux, les eaux pluviales seront collectées par des avaloirs-grilles, et s'écouleront dans un réseau de canalisation enterrées pour rejoindre un bassin enterré à créer au nord du site.

Les pavés drainants favoriseront l'infiltration des eaux de ruissellement et le massif de cailloux situé sous les places de parking offrira un volume de stockage supplémentaire. La vidange du massif drainant sera assurée par infiltration et par l'intermédiaire d'un système de drainage dirigé vers le bassin d'orage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucun écoulement externe au site ne transite à travers les parcelles. La zone d'étude correspond ainsi à la surface du projet qui s'étend sur 6 455 m<sup>2</sup>. L'opération n'est donc pas soumise à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).

Une évaluation des incidences Natura 2000 est détaillée en annexe 5. Il n'est recensé aucun site Natura 2000 sur la commune de Flers, et donc sur le site du projet. Le projet est connecté hydrologiquement au site Natura 2000 "Vallée de l'Orne et ses affluents". Compte tenu de l'éloignement du site et des mesures compensatoires mises en place (stockage, régulation, infiltration ...), le projet n'aura aucune incidences sur ce dernier, notamment en matière de qualité des eaux.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale terrain	6 455 m <sup>2</sup>
Surface plancher	2 673,53 m <sup>2</sup>
Surface vente réglementaire	1 415,84 m <sup>2</sup>
Superficie du parking couvert et du parking non couvert (aire de circulation PL incluse)	2 096 m <sup>2</sup> et 1 786 m <sup>2</sup>
Nombre places de stationnement	130 unités (80 couvert, 50 extérieur)
Surface espace vert	1 593 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

24 rue de la Minière  
61 100 FLERS

Parcelles cadastrales :  
Section AZ n°250

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 34' 30" 95 Lat. 48° 44' 06" 11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site du LIDL à Flers se compose :

- d'un bâtiment regroupant une surface de vente réglementaire de 1415,84 m<sup>2</sup>
- d'une zone de stationnement de 3 882 m<sup>2</sup> disposant de 130 places (80 couvertes et 50 en extérieur) afin d'accueillir la clientèle véhiculée dans le nouvel espace de vente (projet de réhabilitation)
- d'une zone de voirie avec 1 accès au nord du site par la rue de la Minière
- des espaces verts d'une surface de 1 593 m<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est recensée sur la zone d'étude. Les ZNIEFF II "Bassin de la Rouvre" et "Forêt de Halouze" sont recensées sur la commune de Flers mais ne sont pas situées sur le même bassin versant que le projet. La ZNIEFF II "Bassin du Noireau" est connectée hydrologiquement au projet (environ 3 km). Au vu des mesures compensatoires mises en place (bassin enterré, infiltration par des pavés drainants) et de la distance qui les sépare, l'opération n'aura aucun impact sur une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un périmètre couvert par un APB est présent sur la commune de Flers, mais ne se situe pas sur le même bassin versant que le projet. Aucune zone couverte par un APB n'est située à moins de 50 km avec une potentielle connexion hydrologique vis-à-vis du projet. L'opération n'aura donc aucun impact sur une zone couverte par un APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Flers n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne comprend pas de Parc National. Aucun PNR ne se situe sur la commune de Flers. Le PNR le plus proche est celui de Normandie-Maine, situé à environ 6 km (à vol d'oiseau) du projet. Le PNR n'est pas connecté hydrologiquement au projet, puisqu'ils ne sont pas situés sur le même bassin versant. Le projet global (dont l'aire de stationnement) n'aura aucun impact sur un PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune route nationale (concedés et non concedés) supportant un trafic annuel de plus 3 millions de véhicules, ni de voie ferrée d'un trafic de plus de 30 000 trains annuels concernée par le PPBE ne traverse la commune de Flers. La RD462 bordant l'ouest du projet est soumise à l'arrêté préfectoral du 24/10/2011 portant sur le classement sonore des infrastructures des transports terrestres et ferroviaires du département de l'Orne, cette route est de catégorie 4 (30m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon n'est recensé sur la commune de Flers.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du PLUi Flers Agglo 19/12/2013, un inventaire communal a été réalisé selon la méthodologie d'investigation du SAGE Orne. Aucune zone humide n'est mise en évidence sur le site. La méthode de prélocalisation de la DREAL Normandie ne recense aucune zone humide sur site. Le site localisé au sein de l'agglomération de Flers, en zone UZm du PLUi Flers Agglo, est déjà urbanisé et dédié aux activités commerciales. Aucune zone humide n'est recensé que le site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Flers fait l'objet du PPRi Vère et Noireau, par une crue à débordement lent de cours d'eau, approuvé le 22/10/2012. Le site du projet global (dont la zone de stationnement), éloigné de tout cours d'eau, n'est pas sujet à l'aléa inondation.  La commune de Flers ne fait pas l'objet du PPRM (minier). Aucun PPRT n'est approuvé sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est recensé sur le site du projet. Les sites BASOL les plus proches du projet sont localisés à 500 m à vol d'oiseau (Rue de la Fonderie).  Le site d'étude n'est pas répertorié dans la banque BASIAS inventoriant les anciens sites industriels et d'activités de services (BASIAS) susceptibles d'avoir générés une pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un périmètre de protection de captage couvre le territoire de Flers Agglomération à l'extrême Sud, mais ne se situe pas sur le même bassin versant que le projet. Le captage d'eau souterraine de l'Etre est également recensé au Nord sur la commune de Saint Pierre du Regard. La commune de Flers n'est pas concernée par ce périmètre de protection. Le projet n'aura aucune incidence sur un point de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit n'est recensé dans la zone agglomérée de Flers.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est recensé sur le territoire de Flers. Le site "Marais du Grand Hazé" le plus proche du projet (13 km à vol d'oiseau), n'est pas situé sur le même bassin versant. L'opération est connectée hydrologiquement au site "Vallée de l'Orne et ses affluents", mais au vue de la distance qui les sépare (20 km en linéaire de cours d'eau) et des mesures des gestions des eaux pluviales, le projet n'aura aucun impact.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'agglomération de Flers présente un site classé "Promenades publiques de Flers", situé à 1 km à vol d'oiseau du site du projet LIDL. Au vu de la distance qui le sépare du projet et de la topographie, aucune interférence visuelle n'est possible. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur ce site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable, il n'y aura donc pas de prélèvement d'eau in situ. La consommation sera uniquement liée aux usagers et salariés (sanitaires).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du réaménagement du projet, des excédents de matériaux seront à traiter même si une gestion à l'équilibre est envisagée dans la mesure du possible. Cet excédent pourra être envoyé vers des surfaces agricoles, suivant la réglementation en vigueur (article R - 421-19 et R421-23 du code de l'urbanisme et R214-1 du Code de l'Environnement).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu aucun remblais sur le site du projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un parking étant déjà existant sur le site LIDL actuel, il n'est pas possible d'évaluer a posteriori son impact sur les habitats et sur la flore. Par son emplacement, la zone de stationnement n'impacte aucune continuité écologique. Le projet va engendrer la restructuration d'espaces verts ornementaux, avec de nombreuses plantations prévues. Les incidences sur les habitats, la faune et la flore sont donc temporaires, et très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Flers ne présente aucun site Natura 2000, cependant le projet est connecté hydrologiquement au site "Vallée de l'Orne et ses affluents" situé à plus de 20 km en linéaire de cours d'eau. Les mesures apportées pour la gestion des eaux pluviales (massifs drainants, infiltration ...) permettront de réduire les flux en polluants transportés par les eaux pluviales. Le projet, situé sur des aménagements existants en zone urbaine, n'engendrera pas de perturbations sur un habitat, en émissions sonores pour les espèces présentes, notamment l'avifaune. Avant les mesures d'évitement, réduction et compensation, ces incidences sont considérées faibles (voir annexe 5).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site RAMSAR, PNR, APB, ENS n'est présente sur le territoire communal de Flers, ni à moins de 50 km avec une potentielle connexion hydrologique vis-à-vis du projet. La ZNIEFF "Bassin du Noiseau" est connectée hydrologiquement au projet. Les mesures compensatoires mobilisant notamment les processus de décantation et d'infiltration par les massifs drainants, permettront de réduire les flux polluants (métaux lourds/hydrocarbures) transportés par les eaux pluviales. Le projet de réaménagement du parking n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux. La situation actuelle vis à vis des rejets sera même améliorée étant donné qu'aucune mesure n'est existante sur le site actuel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, situé en zone UZm au PLUi de Flers Agglo, est dédié aux activités économiques artisanales et commerciales.  Le site actuel est déjà urbanisé (ancien magasin LIDL) et n'a pas fait l'objet d'exploitation agricole récente. L'impact du projet sur la consommation de terre agricole est donc nul.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT, ni PPRM n'est approuvé sur la commune de Flers. Transport de matières dangereuses : risque moyen, par voie routière (RN et RD) et par les canalisations (gazoducs, oléoducs). Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel) traverse la commune à 4 km du projet. Le projet n'est pas concerné par ce risque. Aucun site SEVESO n'est situé sur la commune de Flers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Flers fait l'objet du PPRI : Vère et Noireau, approuvé le 22/10/2012 par une crue à débordement lent de cours d'eau. Aucun territoire TRI n'est recensé sur la commune. Le projet, éloigné de tout cours d'eau, n'est pas sujet à l'aléa inondation. Le site du projet est situé en zone non sujette au débordement de nappe et de cave. La commune de Flers est localisée en zone de faible risque sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fréquentation journalière en semaine sera en moyenne de 900 personnes pour 880 véhicules/jour (contre 500 actuellement). Les 20 employés utilisent tous leur véhicule pour se déplacer jusqu'à leur lieu de travail. La proximité des chemins doux (trottoirs, cheminements) permettra des déplacements doux. Le projet borde un des axes majeurs de déplacement de la commune, dont le trafic est largement supérieur à celui généré par le magasin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le passage de véhicules sur le parking du LIDL ne sera pas la source principale de bruit pour les habitations les plus proches (moins de 50 m). En effet, le site est situé dans une zone d'activités et près d'un axe routier départemental qui génère davantage de circulation (50 km/h) et de passage. Le déplacement des véhicules sur le parking sera relativement lente, générant ainsi moins de nuisances sonores. Le parking couvert viendra de plus atténuer les nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage nocturne du parking sera maintenu, au delà des heures d'ouverture du magasin entre 8h30 et 20h.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au maximum, la zone de stationnement peut accueillir 130 voitures simultanément. Les déplacements qui se résument de la route départementale à la zone de stationnement, sont donc réduits. Une partie du parking sera couvert, (80 places contre 50 places à l'extérieur). Des systèmes de ventilation seront prévus dans le parking couvert pour un renouvellement optimal de l'air. Les effets sur la qualité de l'air sont donc faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre un rejet d'eaux pluviales. Des mesures de gestion des eaux de voiries/prkings seront mises en place à savoir un bassin enterré rempli de cailloux au nord. Les places de parkings extérieures seront quant à elles réalisées en pavés drainants, favorisant ainsi l'infiltration des eaux de ruissellements lors d'épisodes pluvieux. Un massif de cailloux sera présent sous les pavés drainant assurant également un volume de stockage supplémentaire. Ces mesures de gestion des eaux permettront d'améliorer la situation actuelle vis à vis des rejets eaux pluviales étant donné que le site actuel urbanisé est aujourd'hui dépourvu de mesures compensatoires.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des effluents sera assurée par la station d'épuration intercommunale de "CALIGNY" à Caligny (Code SANDRE : 036107002000). Le réaménagement du magasin LIDL n'engendrera pas d'effluent supplémentaire, étant donné que le site est déjà occupé par l'ancien magasin.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des déchets sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur, comme c'est déjà le cas sur le site LIDL actuel. Le volume journalier de déchets actuel est estimé à 150 kg/jour, traités via des circuits spécialisés.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est situé à proximité du site. Le projet n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Le site, au sein de l'agglomération de Flers, est déjà urbanisé et dédié aux activités commerciales. L'impact sur le patrimoine paysager est limité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet, au sein de l'agglomération de Flers, est déjà dédié aux activités commerciales. Aucune modifications sur les activités humaines ne sera apportée en terme d'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter et de réduire l'incidence du parking sur la qualité des milieux aquatiques, des mesures de gestion seront mises en oeuvre à savoir :

- L'imperméabilisation du site sera limitée (espaces verts maintenus autour des parkings, pavés drainants ...)
- Des techniques spécifiques de régulation des eaux pluviales seront mises en place (notamment par des parkings extérieurs en pavés drainants, assurant l'alimentation des nappes phréatiques par infiltration et le traitement qualitatif des petites pluies). Ces ouvrages de régulation des eaux pluviales seront raccordés à un bassin enterré sur la partie nord, permettant de récupérer les volumes d'eau en trop-plein (en cas d'épisodes pluvieux importants) et de se prémunir contre les pollutions ponctuelles (vanne de fermeture et cloison siphonoïde). La pollution sera stoppée dans la zone de stockage sans risque de déversement vers le milieu naturel.

La mise en place de mesure de gestion des eaux pluviales avant rejet vers le réseau communal, permettra d'éviter l'impact du projet, voire d'améliorer la situation actuelle. En effet, jusqu'à présent, aucune gestion renforcée des eaux pluviales n'était mise en place sur ce site urbanisé.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement du magasin LIDL à Flers s'étend sur une faible superficie (0,64 ha), sur un site déjà urbanisé (ancien magasin LIDL). Il engendrera la mise en place d'une zone de parking (130 places) pour accueillir les salariés et la clientèle. Les incidences du projet, après mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont très faibles, voire positives pour certaines thématiques (qualité du milieu récepteur par exemple). Les mesures de gestion des eaux pluviales présentent un intérêt qualitatif (traitement des eaux par sédimentation et infiltration) et quantitatif (infiltration et rétention) des eaux pluviales.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons qu'il n'est donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Liffré

le,

21 juillet 2020

Signature

~~DIRECTION REGIONALE LDL  
Service Immobilier  
4 rue Edmé Maréchal - Bâtiment 2  
35340 LIFFRÉ  
Tél. 02 23 25 50 87~~